



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Bulletin des travaux

Lundi 5 juillet 2010

La commission s'est réunie à 15h05 sous la présidence de Mme Julie de Groote, présidente.

Projet de décret visant à transposer la Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur
20 (2009-2010) n° 1

Rapporteuse : Mme Olivia P'tito

Décisions

- La commission a désigné M. Vincent Lurquin est en qualité de rapporteur.
- La commission a examiné et adopté les articles.
 - Article 1er : après commentaires, il est adopté par 8 voix pour et 4 abstentions.
 - Article 2 : la correction technique du Collège est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents. L'amendement n° 1 du Collège est adopté par 8 voix pour et 4 abstentions. L'article 2, tel qu'amendé et corrigé, est adopté par 8 voix pour et 4 abstentions.
 - Article 3 : la correction technique du Collège est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents. Les amendements n° 2 et 3 de Mme Anne-Sylvie Mouzon sont rejetés par 3 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions. L'article 3, tel que corrigé, est adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.
 - Articles 4 à 7 : ils ne font l'objet d'aucun commentaire et sont adoptés par 8 voix pour et 3 abstentions.

- Article 8 : la correction technique du Collège est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents. L'article 8, tel que corrigé, est adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
- Article 9 : la correction technique du Collège est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents. L'article 9, tel que corrigé, est adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
- Article 10 : après commentaires, l'article 10 est adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
- Article 11 : la correction technique du Collège est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents. L'article 11, tel que corrigé, est adopté par 6 voix pour et 5 abstentions.
- Article 12 : la correction technique du Collège est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents. L'article 12, tel que corrigé, est adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.
- Article 13 : après commentaires, l'article 13 est adopté par 6 voix pour et 5 abstentions.
- Article 14 : la correction technique du Collège est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents. L'article 14, tel que corrigé, est adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.
- Article 15 : les corrections techniques du Collège sont adoptées à l'unanimité des 11 membres présents. L'article 15, tel que corrigé, est adopté par 6 voix pour et 5 abstentions.
- Article 16 : il ne fait l'objet d'aucun commentaire et est adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.
- Article 17 : les corrections techniques du Collège sont adoptées à l'unanimité des 11 membres présents. L'article 17, tel que corrigé, est adopté par 6 voix pour et 5 abstentions.
- Articles 18 à 29 : ils ne font l'objet d'aucun commentaire et sont adoptés par 6 voix pour et 5 abstentions.
- Article 30 : la correction technique du Collège est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents. L'article 30, tel que corrigé, est adopté par 6 voix pour et 5 abstentions.
- Articles 31 à 35 : ils ne font l'objet d'aucun commentaire et sont adoptés par 6 voix pour et 5 abstentions.
- Article 36 : les corrections techniques du Collège sont adoptées à l'unanimité des 11 membres présents. L'article 36, tel que corrigé, est adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.
- Article 37 : les corrections techniques du Collège sont adoptées à l'unanimité des 11 membres présents. L'article 37, tel que corrigé, est adopté par 6 voix pour et 5 abstentions.
- Articles 38 et 39 : ils ne font l'objet d'aucun commentaire et sont adoptés par 7 voix pour et 4 abstentions.

- Article 40 : les corrections techniques du Collège sont adoptées à l'unanimité des 11 membres présents. L'article 40, tel que corrigé, est adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.
- Article 41 : il ne fait l'objet d'aucun commentaire et est adopté par 6 voix pour et 5 abstentions.
- La commission a adopté l'ensemble du projet de décret par 6 voix pour et 5 abstentions.
- La commission procédera à la lecture et à l'approbation du rapport lors de sa prochaine séance.

Prochaine réunion : mardi 6 juillet 2010 à 16 h 00.

Membres présents : MM. Michel Colson, Emmanuel de Bock (remplace Mme Caroline Persoons), Mmes Julie de Groote (présidente), Anne Herscovici, MM. Vincent Lurquin, Pierre Migisha (remplace M. Joël Riguelle), Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Arnaud Pinxteren (remplace M. Aziz Albishari), Philippe Pivin, Mmes Olivia P'tito (supplée M. Eric Tomas), Françoise Schepmans, M. Rudi Vervoort.

Membres absents : M. Aziz Albishari (remplacé), Mme Caroline Persoons (remplacée), MM. Joël Riguelle (remplacé), Eric Tomas (suppléé).

Etait également présent à la réunion : M. Christos Doukeridis (ministre).